



Organisation
internationale
du Travail

LA PARITE A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Statistiques sur la représentation
des femmes et des hommes à la CIT *

2006 – 2012

 Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes

Table des matières

Préface	3
Tableau 1. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères), par postes et <i>par groupes</i> , sauf ministres (2006-2012).....	4
Tableau 2. Femmes ministres à la CIT (2006-2012).....	4
Graphe 1. Femmes déléguées à la CIT <i>par groupes</i> (2006-2012)	5
Tableau 3. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) <i>par région</i> , y compris les ministres (2006-2012)	6
Graphe 2. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) <i>par région</i> , y compris les ministres (2006-2012)	7
Graphe 3a. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) <i>par groupes</i> (2006-2012)	8
Graphe 3b. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) <i>par groupes</i> (2006-2012)	9
Graphe 4. Femmes ayant présenté une allocution en plénière à la CIT 2012, <i>par région</i> (sur la base des relevés quotidiens de discours de plénière publiés)	10

* Statistiques gracieusement fournies par le département des services des relations, réunions et documents du BIT (RELCONF).

Préface

La résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent, adoptée par la Conférence internationale du Travail (CIT) de juin 2009, invite l'OIT à "... améliorer la représentation des femmes à tous les niveaux, dans toutes les réunions de l'OIT - y compris les sessions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail". En 2009, le Directeur général du BIT a demandé aux délégations des États membres d'atteindre un objectif de 35 pour cent de participation des femmes d'ici 2011. Cet objectif n'a pas été réalisé, et à la CIT de 2012, seulement 26,9 pour cent des délégués accrédités, délégués suppléants et conseillers étaient des femmes, ce qui a été déploré par la Commission de vérification des pouvoirs.

2012 Conférence internationale du Travail - Comité de vérification des pouvoirs

«La commission s'inquiète vivement de ce que la proportion de femmes parmi les délégués et conseillers techniques soit en baisse. Elle regrette profondément que la participation des femmes à la Conférence ne permette toujours pas d'atteindre l'objectif des Nations Unies, fixé en 1990, de porter à 30 pour cent au moins la proportion de femmes dans les organes de décision et d'élaboration des politiques. La commission note également que dans sa convocation adressée aux États Membres, le Directeur général du BIT les a de nouveau priés de prendre les dispositions nécessaires pour garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des délégations. A la lumière de cette absence de progrès, la commission souhaite demander au Conseil d'administration, à travers la Conférence, d'envisager des mesures concrètes pour améliorer la situation à cet égard.»

Les tableaux et les graphiques de ce document montrent les pourcentages pour 2012, sur la base des derniers chiffres officiels: 806 femmes et 2195 hommes ont participé. Il y avait 478 représentantes gouvernementales, dont 33 femmes ministres, 189 représentantes des travailleurs et 139 pour les employeurs. Le groupe des gouvernements a eu la plus forte participation des femmes avec 31,9%, suivi par les travailleurs avec 22,3%, et les employeurs avec 21,1%. La région européenne a eu la meilleure représentation, avec une participation des femmes de 35,8%, les Amériques étaient proches avec 32,2%, et les États arabes, le plus faible avec 11,7%. Au-delà de ces pourcentages généraux, il est utile d'enregistrer la répartition suivante des données: sur les 170 délégations gouvernementales présentes, dix n'avaient aucune représentation féminine, et six en avaient 10 pour cent ou moins.

Compte tenu de ces progrès insuffisants et pour analyser la situation et proposer des stratégies possibles pour améliorer ces statistiques, le Bureau avait contacté les 22 gouvernements qui, en 2011, avaient eu au moins 50 pour cent ou plus de femmes dans leurs délégations afin de déterminer quels facteurs avaient contribué à leur succès. La moitié de ces gouvernements ont répondu et partagé un certain nombre de bonnes pratiques, dont beaucoup d'autres pourraient s'inspirer

- Le gouvernement avait une politique sur l'égalité entre femmes et hommes et / ou sur l'autonomisation des femmes
- Le gouvernement disposait d'un plan d'action ou d'une stratégie sur l'égalité entre hommes et femmes et / ou sur l'autonomisation des femmes
- Dans la moitié des réponses, il existait un conseiller de haut niveau ou un ministère de l'égalité entre hommes et femmes et / ou de l'autonomisation des femmes
- Un certain nombre de gouvernements avaient coutume de respecter la parité dans les nominations de délégation
- Les encouragements de l'OIT formulés dans les bulletins d'information distribués pour la CIT et lors des séances d'information avaient été pris en compte.

En 2011, afin de mieux affiner l'indicateur sur la participation des femmes dans les travaux de la Conférence internationale du Travail, nous avons ajouté un nouveau tableau pour montrer, par région, le nombre de femmes qui se sont exprimées en séance plénière. Cette nouvelle donnée est exprimée en pourcentage du nombre total des intervenants. Une participation des femmes à la CIT égale à celle des hommes est une étape positive, mais à condition que ces femmes s'engagent pleinement dans les travaux de compte rendu. Nous avons inclus ce tableau pour 2012, sur la base des relevés quotidiens de discours de plénière publiés (préparé par le Département des services des relations, réunions et documents du BIT). Au total, 44 femmes ont pris la parole à cette 101^e session, sur un total de 247 conférenciers en séance plénière (17,8%). L'Afrique (26,9%), l'Europe (20,8%) et les Amériques (13,7%) ont eu le plus d'oratrices en séance plénière.

Les chiffres publiés dans ce document fournissent une base pour soutenir l'accroissement de la participation féminine à la conférence annuelle. Il appartient maintenant aux constituants de nommer beaucoup plus de femmes pour les représenter en tant que déléguées et conseillers au niveau international.

Ce document, publié par le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes, est basé sur des données collectées depuis 2001 avec l'aide du Services des relations, réunions et documents de l'OIT, que nous remercions sincèrement.

Jane Hodges, Directrice, Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes

Tableau 1. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères), par postes et par groupes, sauf ministres (2006-2012)

2006	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	18.8	33.9	34.6	30.5
Employeurs	12.7	13.9	24.7	19.7
Travailleurs	10.1	23.9	18.0	17.2
Total	15.2	27.5	27.0	24.3
2007	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	21.0	29.4	31.7	28.6
Employeurs	14.6	16.4	23.7	19.8
Travailleurs	10.8	19.8	23.6	20.1
Total	17.0	24.4	27.5	24.4
2008	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	23.6	30.4	35.5	31.4
Employeurs	17.0	15.2	20.8	18.5
Travailleurs	12.8	19.1	24.6	21.1
Total	19.4	24.1	29.2	25.7
2009	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	25.9	33.4	36.8	33.2
Employeurs	18.8	20.0	26.7	22.7
Travailleurs	14.1	21.7	29.7	24.1
Total	21.3	27.7	32.6	28.5
2010	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	26.0	33.8	33.3	31.8
Employeurs	16.5	18.8	21.9	19.7
Travailleurs	15.2	21.5	30.9	25.9
Total	21.5	27.6	31.8	28.3
2011	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	22.5	35.4	34.1	32.1
Employeurs	18.6	27.4	23.9	23.6
Travailleurs	16.2	24.1	25.5	23.2
Total	20.0	30.5	29.7	27.8
2012	Déléguées %	Déléguées suppléantes %	Conseillères %	Total %
Gouvernements	23.0	35.1	34.1	31.9
Employeurs	20.1	19.2	22.7	21.1
Travailleurs	13.9	21.3	25.7	22.3
Total	20.1	28.1	29.1	26.9

Tableau 2. Femmes ministres à la CIT (2006-2012)

	2006 %	2007 %	2008 %	2009 %	2010 %	2011 %	2012 %
Femmes ministres	15.6	19.6	19.4	27.6	25.4	29.3	24.8

Grphe 1. Femmes déléguées à la CIT *par groupes* (2006-2012)

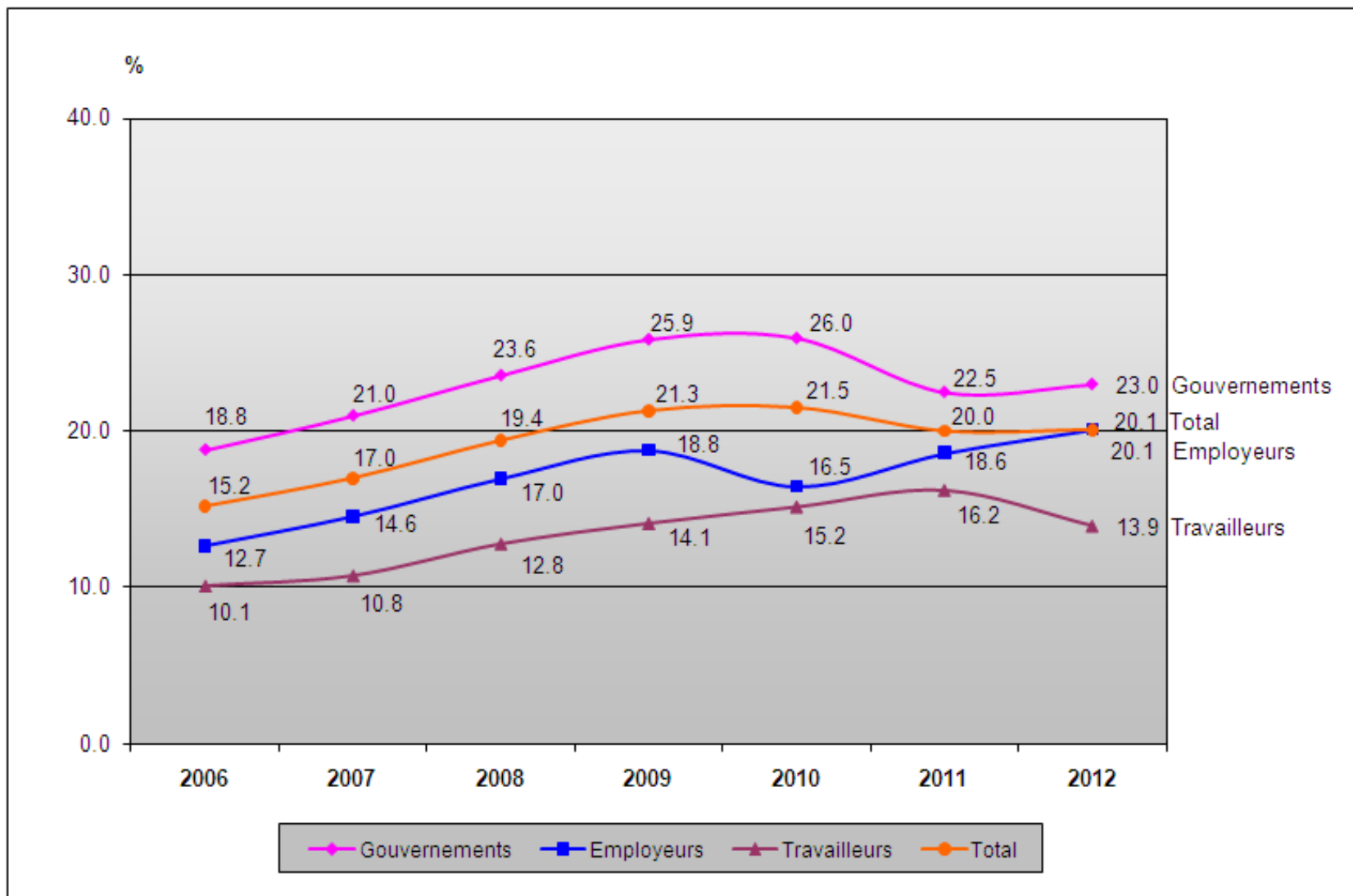
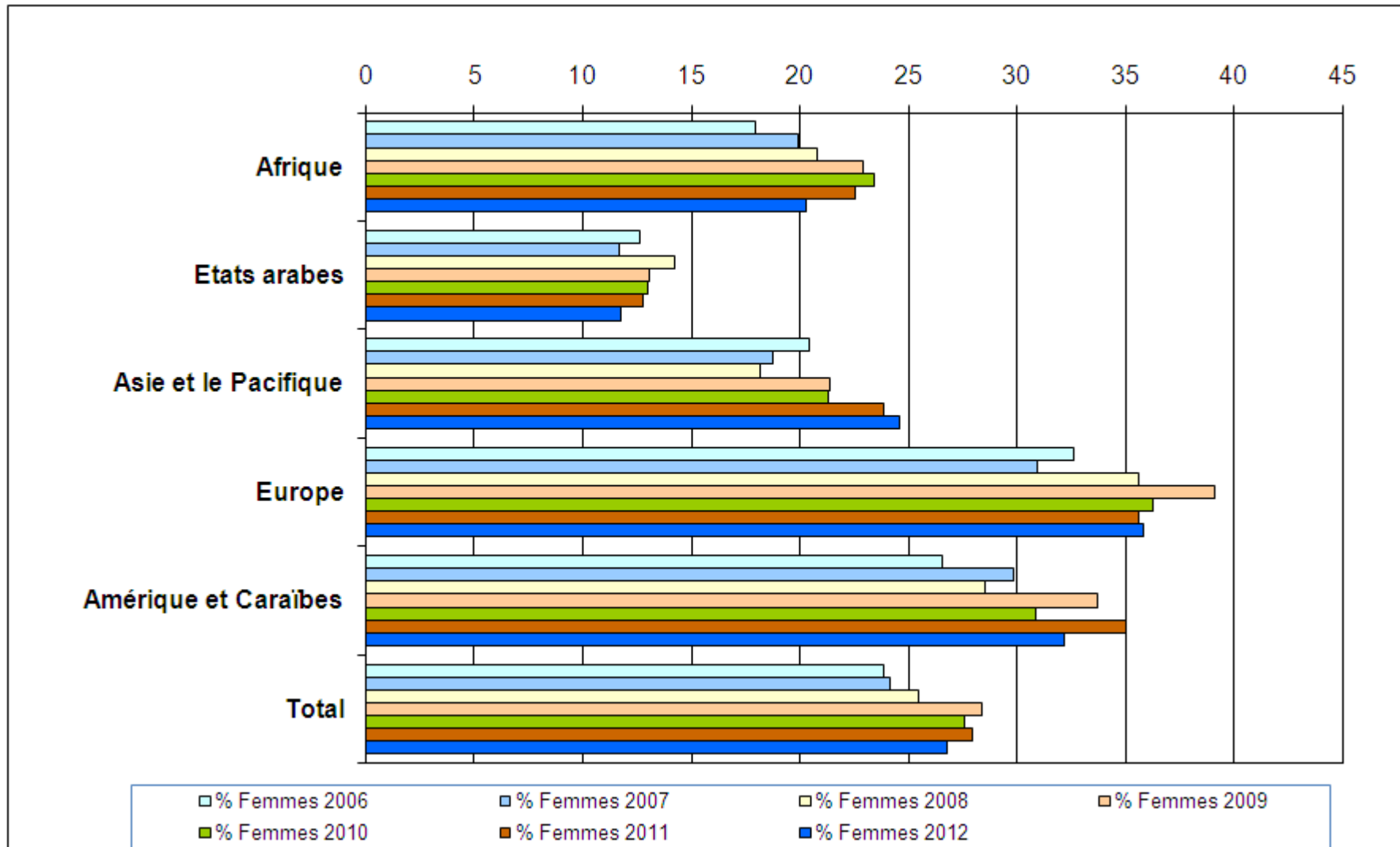


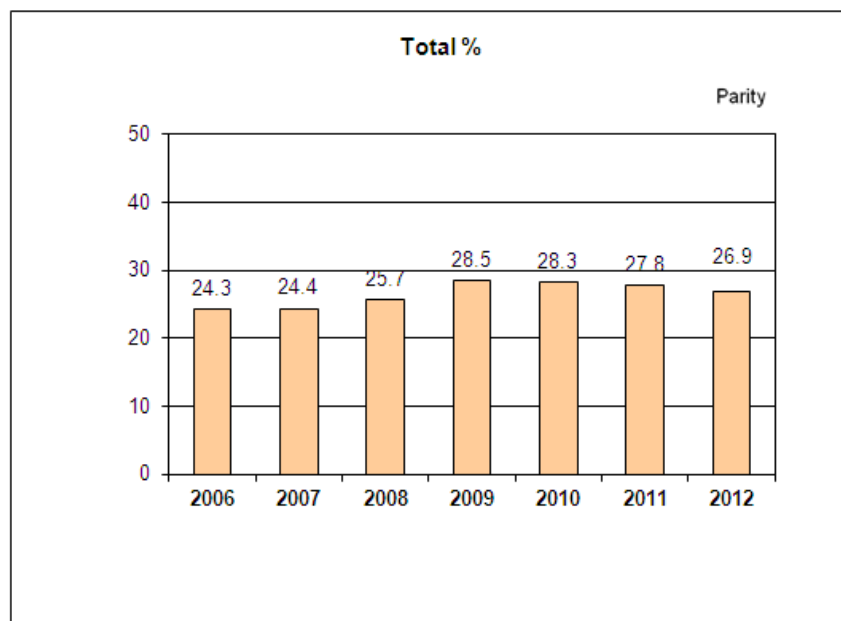
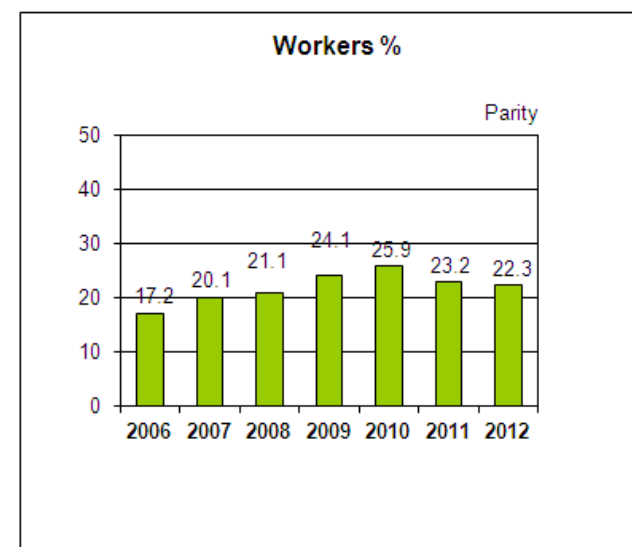
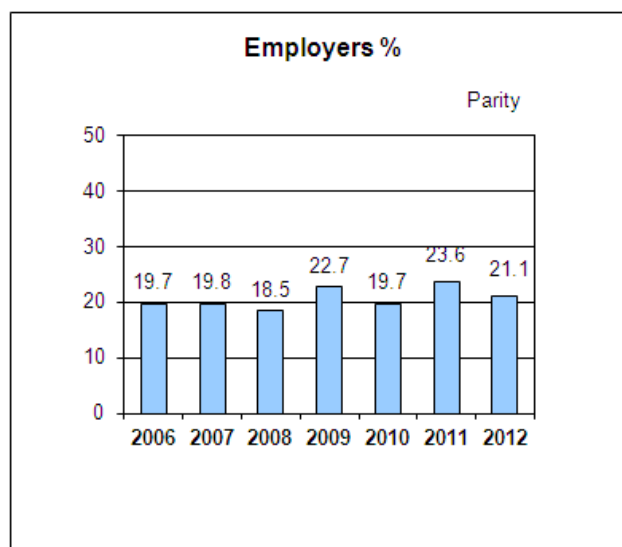
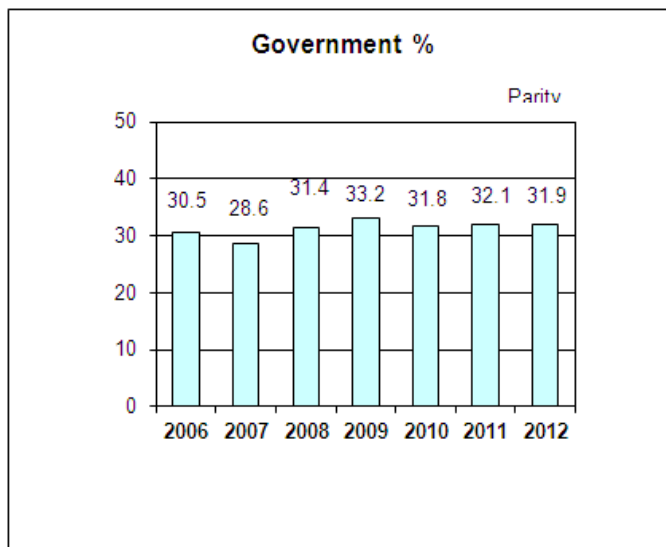
Tableau 3. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) *par région*, y compris les ministres (2006-2012)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	% Femmes 2006	% Femmes 2007	% Femmes 2008	% Femmes 2009	% Femmes 2010	% Femmes 2011	% Femmes 2012
Afrique	18.0	19.9	20.8	22.9	23.4	22.6	20.3
Etats arabes	12.6	11.7	14.2	13.1	13.0	12.8	11.7
Asie et le Pacifique	20.4	18.8	18.1	21.4	21.3	23.9	24.6
Europe	32.6	30.9	35.6	39.1	36.3	35.6	35.8
Amérique et Caraïbes	26.6	29.8	28.5	33.7	30.9	35.0	32.2
Total	23.9	24.1	25.4	28.4	27.6	27.9	26.8

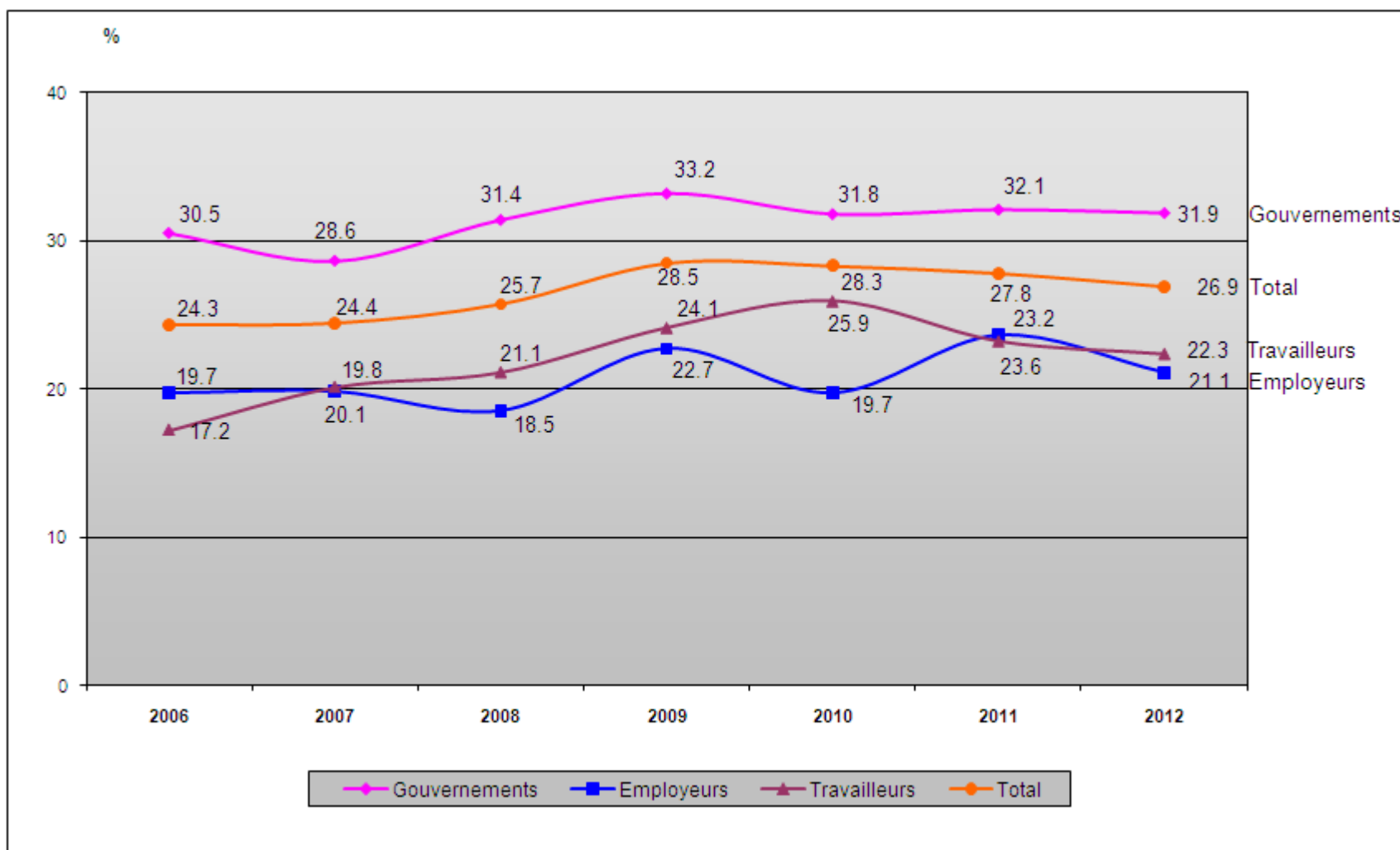
Grphe 2. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) *par région*, y compris les ministres (2006-2012)



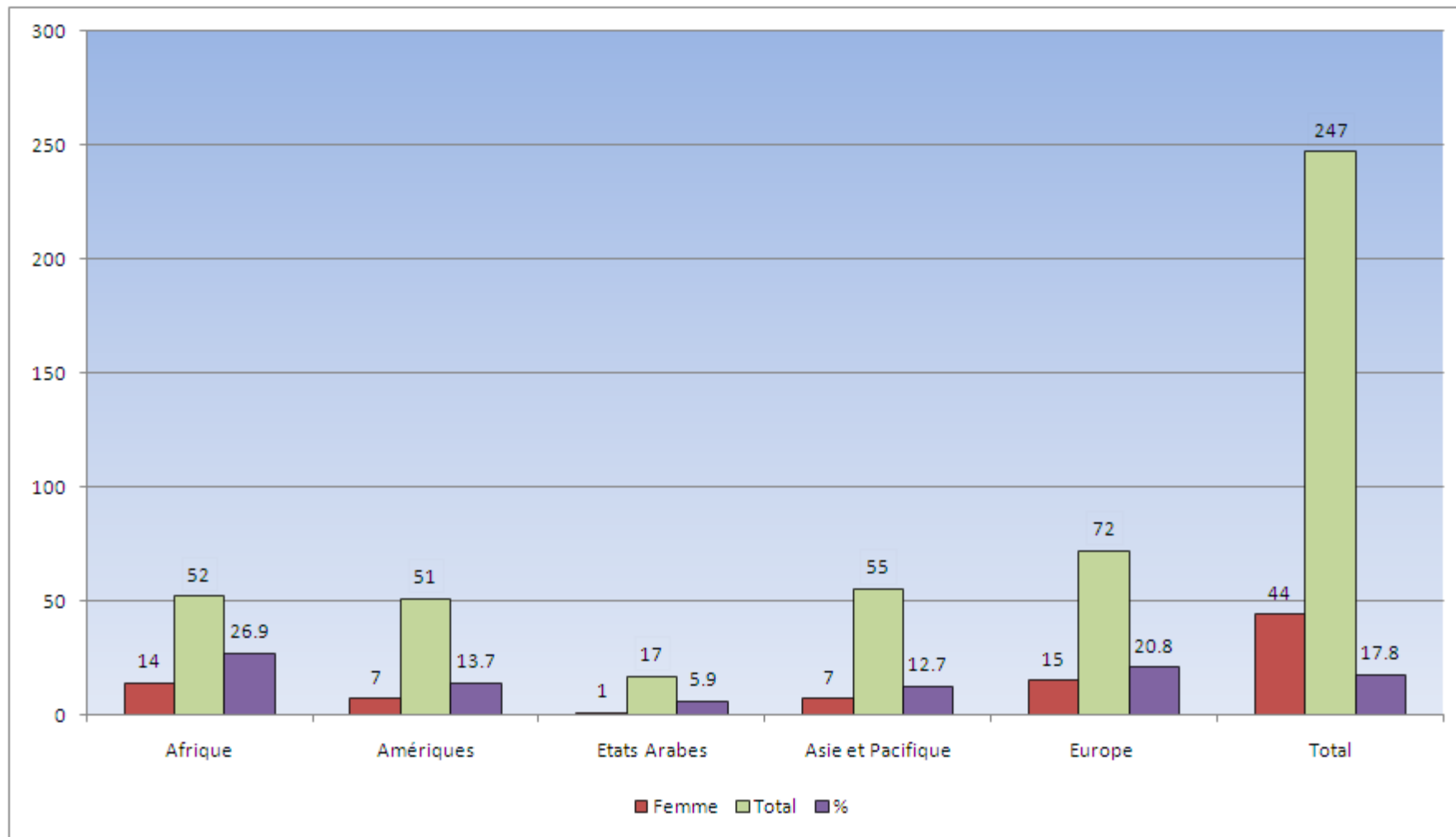
Graphe 3a. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) par groupes (2006-2012)



Graphe 3b. Femmes participant à la CIT (Déléguées, Déléguées suppléantes et Conseillères) par groupes (2006-2012)



Graphe 4. Femmes ayant présenté une allocution en plénière à la CIT 2012, *par région* (sur la base des relevés quotidiens de discours de plénière publiés)



Le Bureau du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes

Le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes, basé au siège de l'OIT à Genève, soutient la mise en œuvre de la politique de l'Organisation en matière d'égalité des sexes et d'intégration des questions de genre. A ce titre, il conseille les mandants et le personnel du BIT sur les mesures pouvant contribuer à ce que les politiques, législation, programmes et institutions soient plus équitables en matière d'égalité entre les sexes. Ces mesures incluent la ratification et la mise en œuvre des normes pertinentes du travail, l'accroissement du nombre de femmes aux postes de décision, la promotion de l'entrepreneuriat féminin et un intérêt accru pour les domaines où les femmes sont confrontées à la discrimination sur le marché du travail. Le Bureau offre d'autres prestations telles que le renfort des capacités et le partage des connaissances dans le but d'améliorer l'aptitude des mandants et du personnel de l'Organisation à gérer les questions de genre dans leur travail.

Le Bureau est placé sous l'autorité directe du Directeur général du BIT et assure la liaison entre le Conseil d'administration du BIT et la Conférence internationale du Travail sur les questions d'égalité des sexes dans l'Organisation. Il coordonne le réseau mondial du BIT sur l'égalité, qui comprend des spécialistes de l'égalité et des points focaux pour les questions de genre dans les régions et au siège de l'OIT à Genève.

Le Bureau participe aux activités des agences des Nations Unies et de ONU Femmes visant à promouvoir l'égalité des sexes et préconise l'intégration de la dimension genre dans les processus de réforme des Nations Unies. Le Bureau assure également la liaison avec les groupes de la société civile et avec les institutions universitaires.



Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
1211 Genève 22
Suisse
Tél. : +41 22 799 6730
Fax : +41 22 799 6388
gender@ilo.org www.ilo.org/gender